



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 42090

Texte de la question

Mme Corinne Erhel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des langues anciennes dans le cadre de la réforme des lycées. En réduisant à deux modules semestriels les enseignements optionnels, la réforme placera l'enseignement du latin et du grec en concurrence avec d'autres matières telles, les langues vivantes, les modules scientifiques, l'histoire-géographie et la littérature française. Le projet actuel n'autorisera plus les élèves à opter pour l'apprentissage de ces matières. L'association régionale des enseignements de langues anciennes de l'académie de rennes (ARELA) s'inquiète sur le risque de disparition d'un patrimoine de la nation et de ses traditions. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de préserver l'enseignement des langues anciennes dans la réforme des lycées.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Erhel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42090

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 2009, page 1481

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915